



Le pouvoir de l'humanité

XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015, Genève



XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève (Suisse), 8-10 décembre 2015

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, j'ai l'immense plaisir de présenter le rapport sur les travaux de la XXXII^e Conférence internationale à cette assemblée plénière.

La XXXII^e Conférence a été exceptionnelle. Elle a été stimulante, extrêmement pertinente dans le choix des thèmes abordés et pleine d'énergie.

Un nouveau format avait été retenu, caractérisé par un nombre considérablement accru de manifestations parallèles et une atmosphère plus informelle dans certains aspects des travaux.

Nous avons eu de nouveaux invités tout au long de la Conférence : des représentants des Nations Unies, d'ONG, d'entreprises, des milieux universitaires et des médias. La grande majorité des personnes avec lesquelles j'ai discuté ont apprécié ce nouveau format. Comme toujours, l'amitié et l'internationalisme ont été au cœur de la Conférence.

Il est très difficile de rendre compte fidèlement de la grande variété des thèmes et des points de vue dans un rapport succinct. Néanmoins, je vais essayer, en toute humilité, de restituer le déroulement, l'esprit et les principaux points des discussions.

Le présent rapport résume l'ensemble des travaux de la Conférence, des séances plénières, des cinq commissions, des manifestations parallèles, du Comité de rédaction, du Dialogue humanitaire – un laboratoire d'idées, et du débat général.

Je pense que vous avez tous été impressionnés, comme moi, par le grand nombre de personnes qui ont souhaité participer aux discussions et les orienter, soit un total de 2 284 délégués enregistrés représentant 169 gouvernements, 185 Sociétés nationales et 101 observateurs.

Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je vous recommande de consulter les rapports écrits complets qui seront publiés après la fin de la Conférence et de les utiliser comme base pour vos futures discussions et mesures de suivi.

La Conférence a été ouverte mardi par le président de la Commission permanente, avec pour thème central « les Principes fondamentaux en action ». Est venu alors le moment de récompenser les volontaires, qui incarnent avec vigueur nos principes en action. Les efforts des volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone, qui ont œuvré sans relâche face à l'épidémie de maladie à virus Ebola, ont été récompensés par un prix humanitaire spécial.

La Présidente de la Confédération suisse a ensuite prononcé une allocution remarquable sur l'héritage de Solferino, ancrant la XXXII^e Conférence internationale dans le contexte de 150 ans d'action humanitaire.

Après cela, avons examiné les questions de procédure. Les responsables de la Conférence ont été élus sur la base des propositions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A suivi une présentation sur l'organisation des travaux.

La présidente élue de la XXXII^e Conférence internationale, Mme Fatima Gailani, a formulé des observations au nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les discours liminaires du président de la Fédération internationale et du président du CICR ont été suivis par trois messages de soutien diffusés par visioconférence. Dans chacune de ces allocutions, l'orateur a insisté sur le fait que l'époque actuelle appelle les membres de la Conférence à redoubler d'efforts pour apporter des solutions aux problèmes d'ordre humanitaire.

Nous avons tenu un débat interactif sur le pouvoir de l'humanité, animé par Hala Gorani de CNN. Ce débat a permis d'explorer le concept d'humanité sous plusieurs angles. Chaque participant a réaffirmé les principes qui régissent l'action humanitaire et reconnu que différents acteurs contribuent à notre humanité commune en jouant des rôles différents et en assumant des responsabilités différentes, tout en agissant dans le respect mutuel et de manière complémentaire.

Une séance plénière spéciale intitulée « Gros plan sur la migration » a mis en évidence notre préoccupation humanitaire commune à propos de la situation des migrants vulnérables le long des routes migratoires. Des vidéos de témoignages ont été diffusées, et six panélistes ont prononcé des déclarations poignantes, dont la présidente du groupe, Mme Gailani, qui a employé un ton très personnel et émouvant. Les membres de la Conférence ont été invités à prendre note du rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale. D'autres intervenants ont été encouragés à formuler des observations lors du débat général.

J'en viens maintenant à l'objet principal de ce rapport, les travaux des cinq commissions, qui ont pris la forme d'ateliers thématiques.

Toutes les commissions ont accueilli un grand nombre de participants, et les questions-guides ont donné lieu à des débats animés sur les thèmes centraux, des débats qui ont été à l'image des discussions tenus au sein du Comité de rédaction.

Un point particulier a été soulevé par l'ensemble des commissions, que je voudrais évoquer avant d'entrer dans le détail de leurs travaux respectifs : il est impératif que les membres de cette Conférence travaillent en partenariat, tant au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qu'avec les acteurs extérieurs, pour apporter des solutions aux problèmes d'ordre humanitaire. Aucune organisation ni aucun secteur ne peut à elle seule ou à lui seul surmonter ces défis.

Les rapporteurs parachèveront les rapports finaux des commissions dans les deux prochaines semaines. Ceux-ci seront disponibles sur le site web de la Conférence.

Venons-en maintenant à la **Commission A – Les Principes fondamentaux en action**.

La commission a réaffirmé que les Principes fondamentaux restent pertinents pour garantir une action humanitaire efficace et, notamment, la sécurité des volontaires et du personnel. Adapter les Principes à chaque situation est crucial et requiert une analyse approfondie du contexte. Cohérence, persévérance, courage et créativité ont été cités comme des facteurs clés pour mettre les Principes fondamentaux en action.

Les Principes ont une résonance universelle et une influence qui va au-delà du Mouvement, pour toucher les organisations tant locales qu'internationales qui ont adopté les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Cela étant, les participants ont souligné qu'il existe toujours un décalage entre la théorie et la pratique, qui alimente parfois la méfiance. Il est donc important que nos actions soient fidèles à ces Principes et que nous comprenions pleinement leur utilité opérationnelle.

Ancrer ces Principes dans la culture institutionnelle est crucial, et les participants ont également souligné qu'il est essentiel que les valeurs et les actions des dirigeants, des employés et des volontaires reflètent les Principes fondamentaux. Tout travailleur humanitaire doit avoir des principes qui le guident à chaque instant.

Les participants ont salué la possibilité d'échanger des données d'expérience et les exemples de bonnes pratiques des composantes du Mouvement. Dans ce contexte, il faut citer la diffusion auprès des publics internes et externes, les programmes d'éducation humanitaire et les initiatives telles que le *Cadre pour un accès plus sûr* et les *Jeunes en tant qu'agents du changement de comportement*.

Il a été souligné que les États jouent un rôle déterminant à l'heure de faire respecter les Principes fondamentaux et de créer un environnement propice pour que les Sociétés nationales puissent assumer leur rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire. Certains États ont relevé que des tensions saines peuvent et devraient exister entre la Société nationale et le gouvernement d'un pays, qui doivent pouvoir accepter d'être en désaccord, tout en gardant à l'esprit les Principes fondamentaux. Un dialogue permanent est vital.

Le président de la commission a encouragé les participants à saisir cette occasion d'adopter des mesures concrètes pour renforcer l'application et le respect des Principes en prenant et en proposant des engagements.

Commission B – Les défis contemporains dans le droit international humanitaire

La commission s'est intéressée aux défis contemporains dans le droit international humanitaire (DIH) et aux possibilités pour les relever. Elle a fait office de forum interactif pour les participants à la Conférence internationale. Les défis recensés dans le document de réflexion et le rapport du CICR intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » ont fait l'objet d'un vaste consensus.

Il faut citer, parmi les principaux défis examinés, la complexité croissante des conflits armés, due en grande partie à la prolifération et à la fragmentation des groupes armés non étatiques ; l'élargissement géographique du champ de bataille ; l'interdépendance entre le DIH et le droit international des droits de l'homme ; et la promotion du respect du DIH. L'importance d'assurer la protection des acteurs humanitaires a également été abordée.

La nécessité de faire respecter le DIH a été considérée par beaucoup comme le principal défi dans les conflits armés contemporains. D'autres questions importantes ont été recensées parmi les défis posés par les guerres en milieu urbain, notamment le fait que certains belligérants se cachent délibérément au sein de la population civile, et les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées.

La commission s'est aussi intéressée à plusieurs autres défis liés au DIH, et les participants ont échangé des informations sur leur propre expérience et les actions qu'ils mènent pour

promouvoir cette branche du droit. La nécessité de mener une réflexion innovante pour trouver de nouveaux moyens de surmonter ces défis, en particulier ceux qui touchent aux groupes armés non étatiques, a été soulignée, de même que celle de déployer des efforts concertés en vue de diffuser et de mettre en œuvre le DIH dans différents contextes.

Commission C – La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention

La présidente a tiré les points clés ci-après des travaux de la commission.

Il a fallu du temps pour faire comprendre l'importance d'agir en amont pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les situations de catastrophe et y apporter des réponses. Des progrès ont été réalisés, mais les efforts doivent être intensifiés dans tous les domaines. Les victimes/survivants de la violence sexuelle et sexiste sont toujours cachés et des obstacles les empêchent de parler, comme les tabous, la culture et les traditions, ainsi que l'absence de suites lorsque des incidents sont signalés. Cela s'applique aux femmes et aux filles, mais aussi aux garçons et aux hommes d'âges divers et issus de contextes différents.

D'importantes solutions pratiques ont été examinées, comme la nécessité de garantir l'accès des victimes/survivants à une assistance juridique gratuite ; une aide financière ; des structures destinées à accueillir les victimes/survivants et à leur fournir des soins ; et des procédures juridiques simplifiées associées à des lois en matière d'indemnisation et de réparation. D'autres solutions pratiques ont été abordées, comme le fait de permettre à la société civile de représenter les victimes/survivants devant la justice et celui de renforcer la complémentarité et la collaboration entre les différents acteurs internationaux et nationaux par un plan d'action commun.

En outre, les participants ont appelé les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes et les acteurs locaux, y compris les Sociétés nationales, à prendre des mesures concrètes pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe, notamment à adopter des lois et des mesures réglementaires et à faire en sorte d'assurer le maintien des services de santé et de police après une catastrophe.

Des Sociétés nationales et des États ont insisté sur l'importance d'une coordination et d'une collaboration améliorées au sein du Mouvement et entre le Mouvement, les États et les organisations internationales, régionales et nationales.

Commission D – Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture de soins de santé

Les deux séances de la commission ont souligné avec insistance que cette question reste un sujet de préoccupation majeure sur le plan humanitaire. Plusieurs intervenants ont évoqué avec émotion le décès de membres du personnel de santé et de volontaires pour illustrer avec force le caractère urgent du problème et la nécessité pour toutes les parties à un conflit de respecter le DIH.

Bien que des progrès notables aient été réalisés depuis la dernière Conférence internationale, les intervenants ont tous demandé que des mesures supplémentaires soient prises, en particulier au niveau local, et par toutes les parties prenantes, notamment les États, les composantes du Mouvement, les organismes de soins de santé, les acteurs armés, les chefs communautaires et la société civile.

Au total, 37 intervenants ont évoqué avec éloquence une large gamme de mesures actuellement mises en œuvre ou prévues, dont bon nombre sont au cœur d'engagements découlant de cette Conférence internationale.

Les principaux points abordés par cette commission concernent la prévention, l'appropriation par les communautés et l'intervention. Fournir des services de santé de haute qualité contribue à garantir la sécurité. Les questions liées à l'égalité hommes-femmes, à la diversité et à la culture doivent être mieux comprises et mieux prises en compte, car elles ont une incidence sur la fourniture des soins de santé et l'accès à ces soins.

Tous les participants ont insisté sur l'importance de respecter les Principes fondamentaux et, pour le personnel de santé, de respecter les principes éthiques des soins de santé, qui s'appliquent en temps de paix comme en temps de conflit. Il faut aussi porter la question à l'attention du public, assurer une bonne collecte de données et disposer d'observatoires ou autres mécanismes pour recenser les attaques visant les soins de santé, afin que des mesures adéquates puissent être mises en place.

Les intervenants ont souligné qu'il est urgent d'assurer un accès sûr aux soins de santé, et que les demandes en ce sens doivent tous nous interpeller, que nous venions de pays riches ou de pays pauvres, que nous vivions dans une zone de conflit ou que nous ayons la chance de vivre dans un pays en paix. Nous avons tous un rôle à jouer. Il n'y a pas de solution unique adaptée à tous les contextes ou à toutes les problématiques. L'expérience nous montre que les mesures les plus efficaces sont celles qui sont adaptées aux réalités locales.

Le défi qui nous attend est de passer d'une communauté d'intérêts à une communauté d'action.

J'en arrive maintenant à la **Commission E – Accroître la résilience en encourageant l'action sociale et en renforçant les cadres juridiques.**

Le président a mené une discussion animée sur plusieurs questions touchant à la résilience et a formulé une invitation ouverte à rejoindre la Coalition d'un milliard pour la résilience, qui est déterminée à renforcer la résilience des individus et des communautés, conformément au programme de développement pour l'après-2015, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, aux objectifs de développement durable et aux résultats de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21) et du Sommet humanitaire mondial.

Cette nouvelle initiative vise à mobiliser et inspirer, d'ici à 2025, un milliard de personnes vulnérables – dans les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible – pour qu'elles prennent des mesures concrètes en vue de renforcer leur résilience. Les participants à la première séance ont salué l'initiative et sont convenus de collaborer non seulement avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, mais aussi avec les gouvernements, les Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires pour créer un monde où chacun, dans toutes les communautés, pourra survivre et s'épanouir en dépit des risques et de la vulnérabilité croissants.

La seconde séance de la commission a été axée sur les progrès réalisés par certains États, avec le soutien de parties prenantes clés, comme la Fédération internationale, le PNUD et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en ce qui concerne le renforcement de leur cadre juridique applicable aux catastrophes et aux situations d'urgence. Les participants se sont également penchés sur de nouvelles possibilités en la matière.

Les panélistes ont abordé trois sujets principaux.

Ils se sont d'abord intéressés à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et à la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Ensuite, ils ont étudié le rôle de la

législation nationale dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe, en particulier s'agissant des engagements pertinents du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la pertinence d'instruments internationaux, tels que la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe et son manuel, élaborés pour aider les États à évaluer et à renforcer leur législation interne.

Enfin, les participants ont examiné les conclusions sur les lacunes de la législation nationale relative à la promotion de la formation aux premiers secours et de leur fourniture par des non-professionnels. Ils ont été invités à donner leur avis sur la manière de mesurer et de noter les progrès globaux réalisés dans ces domaines et sur ce qu'il faut attendre des États et des Sociétés nationales au cours des quatre prochaines années.

Cette Conférence a eu une ampleur et une dynamique impressionnantes.

Les travaux officiels ont été complétés par 35 manifestations parallèles qui ont donné aux participants la possibilité d'approfondir les discussions et de mener une réflexion sur des questions humanitaires cruciales liées aux thèmes et aux objectifs de la Conférence. Le fascinant Village humanitaire, installé au rez-de-chaussée du Centre de conférences, comportait plusieurs stands d'information interactifs où les participants ont pu, grâce à des témoignages directs de volontaires, en apprendre davantage sur la façon dont l'action humanitaire est menée dans le monde.

Je ne vais pas rendre compte ici des travaux du Comité de rédaction, car ils vont faire l'objet d'un rapport distinct.

Aujourd'hui, à l'heure du déjeuner, 137 engagements avaient été reçus, soit 86 engagements spécifiques et 51 engagements ouverts. Des engagements peuvent être soumis jusqu'en mars 2016, et je saisis cette occasion pour tous vous encourager à signer davantage d'engagements.

Les séances consacrées au Dialogue humanitaire ont permis aux participants de débattre des défis humanitaires actuels et futurs et de collaborer à l'élaboration de solutions. S'appuyant sur les idées exprimées par des populations vulnérables, des employés et des volontaires, ainsi que des décideurs dans le cadre de l'initiative « Des paroles aux actes », les participants ont porté leur attention sur les risques de catastrophe et les changements climatiques, les risques en milieu urbain, les systèmes de santé communautaires résilients, la migration et les environnements marqués par l'insécurité.

Dans le cadre du laboratoire d'idées, un groupe de participants sélectionnés a examiné l'action humanitaire et les modes opératoires spécifiques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sous un angle à plus long terme. Les séances thématiques ont suscité un vaste intérêt.

Le débat général, qui s'est déroulé sur trois jours, a réuni de nombreux participants. Au total, 179 intervenants ont demandé à s'exprimer ; leurs allocutions figureront dans le rapport officiel de la Conférence.

La Conférence a attiré l'attention des médias, qui ont manifesté un vif intérêt pour les questions que nous avons traitées. Le *hashtag* #PowerOfHumanity a retenu l'attention sur les médias sociaux et a porté une partie de nos débats à la connaissance d'un public plus large.

Pour terminer, je tiens à vous remercier toutes et tous, responsables de la Conférence, présidents des commissions, panélistes, délégués et, bien sûr, volontaires de notre Mouvement. Vous n'avez pas ménagé vos efforts, qu'il se soit agi d'organiser la Conférence, de diriger les travaux ou de participer aux commissions, aux comités, aux manifestations parallèles et aux réceptions, et je vous en remercie.

Chacun d'entre vous a fait preuve d'une immense énergie, d'un solide engagement et d'un grand savoir-faire, contribuant à rendre cette Conférence très impressionnante. Je tiens à remercier aussi les rapporteurs des différentes commissions pour leurs rapports écrits très complets. Enfin, nous devons tous saluer les efforts et la patience extraordinaires de tous ceux qui ont participé aux travaux du Comité de rédaction.

Mesdames et messieurs, chers délégués, chers amis, je suis convaincu que, comme moi, vous avez trouvé toutes ces séances extrêmement instructives et motivantes.

Je souhaiterais maintenant prendre congé de vous en rappelant le message aussi simple qu'éloquent de la présidente de notre Conférence : « Ce que nous faisons seuls n'est rien à côté de ce que nous accomplissons ensemble ».

J'ajouterai pour ma part : « Avec le pouvoir de l'humanité, rien n'est impossible ».

Je vous remercie.